

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Stéphanie BORIE

Réf : SR/FL n° 2018.114

Marmande le 10 juin 2018

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 14 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 4 mai 2018 s'est réuni le lundi 14 mai 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, CARRERE-GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, MARCHAND Jean-Pierre, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, BRETAGNE Karine, SPECOGNA Marilyn, BROUILLON Hervé, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MAURIN Patrick Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, CAMPS Brigitte, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, JACQUET Josette, HOSPITAL Michel, CILLIERES Charles, MANIER Bernard

Pouvoirs : de SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie à M. Le Maire BENQUET Daniel, JACQUET Josette à LABARDIN Philippe, de CAMPS Brigitte à MUNOZ Yolande, de HOSPITAL Michel à DALLA – SANTA Jean-Christophe, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, de MANIER Bernard à MAHIEU Anne

M. Le Maire ouvre la séance.

P. COUZINEAU est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Madame Karine BRETAGNE souhaite intervenir par rapport à sa démission.

M. Le Maire lui explique que ce n'est pas le lieu mais lui laisse la parole en précisant qu'il ne cautionne pas cette démarche.

Madame Karine BRETAGNE souligne qu'elle s'est investie avec plaisir, qu'elle a travaillé avec une équipe formidable.

Cependant elle souhaite expliquer que la décision de supprimer la ligne budgétaire d'acquisition pour le Musée Marzelles n'a jamais été débattue en commission Culture du 14 mars. Cette décision a été prise en amont. Si elle avait été interpellée, elle aurait défendu l'art pictural. Elle rappelle que le Musée Marzelles est labellisé Musée de France, que nous nous devons de mettre en valeur. Elle a certes été absente à la dernière commission mais a toujours été là pour défendre l'art. Elle souhaite que cette ligne soit restaurée pour poursuivre correctement le dessein de notre collection.

M. le MAIRE lui répond que si chaque élu qui se voit supprimer une ligne budgétaire doit démissionner, il n'y aurait plus personne dans cette assemblée. Il s'agit pour lui d'une ligne

qui depuis 2014 a été abondée. Il l'a faite augmenter notamment une fois pour l'achat d'une photographie d'un artiste marmandais et aussi pour l'acquisition d'une série de tableaux exposée au Cloître et ce pour environ 20 000 €.

Il trouve cela dommage et souligne que si chaque élu avait cette réaction cela donnerait une piètre vision de la mission de service aux Marmandais.

Il précise qu'il soutient les élus qui veulent se battre.

Arrivée de S. BORDERIE à 19h10.

M.SPECOGNA tient à préciser qu'à la commission culture rien n'avait été voté.

M. Le Maire souligne qu'il s'agit d'une ligne annexe, l'arbitrage budgétaire étant établi par lui-même.

Il explique qu'il enlève dans un premier temps ce qui n'est pas essentiel et rajoute dans un second temps ce qui peut rentrer dans le projet. C'est une ligne importante en matière de cohérence globale. Il précise qu'il n'a pas dit au moment des arbitrages de remettre cette ligne. Il souligne qu'il faut passer les choses en priorité et que cette ligne lui a échappé.

Il trouve cela dommage, et il en est de même pour K. BRETAGNE et M. SPECOGNA.

Dossier n° 1 – CANDIDATURE DE LA VILLE DE MARMANDE AU PLAN GARONNE

M. Le Maire souligne que si l'on reprend les chiffres, la France est au premier rang des pays les plus visités au monde.

84.5 millions de touristes visitent notre pays chaque année.

A Marmande, nous sommes à 3,4 % de volume financier lié au tourisme. Il précise que nous sommes à la moitié des objectifs que nous devrions atteindre.

Le tourisme dans notre département génère 336 millions d'euros et sur VGA environ 23 millions. Il explique que nous représentons 20 % de la population et que par conséquent, nous devrions générer 60 millions. Il ajoute que nous sommes à la moitié de ce que nous pourrions faire.

Il donne l'exemple de l'hôtellerie plein air qui n'existe pas et est à inventer.

Nous avons des hôtels touristiques mais on ne compte que 2 000 lits à VGA.

Pour le cyclotourisme, la voie verte est en cours de préparation.

Il souligne que le dernier point qui marche en matière de tourisme sont les sites aqualudiques. Sur Marmande à part la piscine, il n'existe pas de site, un autre point noir : l'hébergement pour les vacances.

Il faut être prudent sur les choix. En effet le canal représente un outil intéressant mais la fréquentation baisse d'années en années.

Il pense qu'il ne faut pas choisir le canal mais plutôt la Garonne.

C'est pourquoi ils ont opté pour la mise en tourisme de la Garonne.

A. MARCHI membre du Collectif des usagers de la Filhole (collectif qui comprend des membres du Conseil des Sages, Conseil des Jeunes, des enfants) présente les résultats de l'enquête qui s'est déroulée à l'automne 2017.

Il explique que le Collectif s'est beaucoup impliqué dans cette consultation auprès des usagers. 130 avis ont été collectés.

Cette plaine suscite un grand intérêt aux yeux des Marmandais.

Chacun s'est approprié le lieu.

5 thèmes ont été dégagés.

Aux vues de cette consultation, certaines idées sont à explorer dans le temps, quelques fantaisies et des priorités plus urgentes pour 2018 comme par exemple :

- La mise en place d'un parcours avec un entretien régulier
- Une aire de pique-nique
- Un espace jeux délimité pour les enfants de 2 à 3 ans et un espace pour les enfants de 6 ans et plus.
- D'autres structures de jeux pour adolescents
- Installation de défibrillateurs
- Chiens tenus en laisse
- Refonte de la signalisation du parking / retracer un emplacement
- Vérification de la chasse gardée pour une cohabitation entre chasseurs et marcheurs.

A. MARCHI souligne que certains sujets ne doivent faire l'objet que de décisions, ils ne nécessitent pas d'investissements financiers.

Il convient d'ajouter l'amélioration des toilettes, des points d'eau, des cendriers, des rondes de sécurité notamment en soirée, faire vivre la buvette.

Il faut également prévoir des équipements pour handicapés (ex : balançoires), des locations de vélos, des containers à l'entrée du site.

Il ajoute que cela aura davantage de signification si le parcours historique voit le jour. Ce parcours met en effet en valeur les portes de la Garonne et de la Filhole.

Au nom du collectif, il se dit satisfait que les demandes soient prises en compte (notamment pour les tables).

Il conclut en précisant qu'il serait correct de communiquer, informer dans un souci de respect pour les personnes ayant participé à la consultation.

M. Le Maire remercie A. MARCHI pour cette présentation et y voit un avantage certain. Cela permet de faire le point de ce qui existe et ce qui est à améliorer.

Beaucoup de propositions sont opportunes mais un bémol est à noter sur le plan administratif pour les WC et un abri. Il s'agit en effet d'une zone inondable. Il rappelle que de mémoire, son prédécesseur avait rencontré de nombreuses difficultés pour la construction de la cabane des pêcheurs. Cela ne va pas être simple mais il va essayer.

Il attire l'attention sur le problème des chiens. Il faut réagir. Il n'est en effet pas normal que la présence des chiens empêche la fréquentation du site.

JP. MARCHAND intervient et souligne le travail accompli par le collectif de la Filhole.

Il rappelle qu'il existe une charte qui précise que tous les chiens doivent être tenus en laisse. Cela concerne souvent les mêmes personnes. Il a demandé un renforcement des patrouilles. Concernant les chasseurs, il les a rencontrés avec MC. BALLEREAU. Les battues sont cadrées, délimitées.

R. CHRISTEN explique que par rapport au problème des chiens errants il a demandé à la brigade verte de procéder à une opération choc, inopinée pour répondre à ce problème et à celui des déjections canines. Il souligne que s'il faut en arriver à la verbalisation ce sera chose faite.

M.CERUTI souligne la qualité du projet.

Concernant les déjections canines, il souligne que c'est un problème qui suscite de nombreuses tensions dans les quartiers. Il juge que la mise en place de canisettes mériterait une réflexion globale sur Marmande.

R. CHRISTEN signale qu'une quinzaine de canisettes a été implantée sur le centre-ville de Marmande mais faut-il encore s'en servir. C'est pour lui une question d'éducation, incivilités.

M. Le Maire souligne qu'une opération citoyenne va démarrer avec une consultation à propos des canisettes, des propositions de projets d'implantation.

Concernant les déjections canines il rappelle qu'il y a quelques années, la situation était bien pire.

R. CHRISTEN remercie le service propreté

Pour M. CERUTI l'esprit citoyen progresse. Il ne parle pas que du Centre-ville mais de l'ensemble des quartiers. Il souligne « qu'un petit chien peut provoquer de gros problèmes ».

M. Le Maire adresse ses remerciements à tous les participants.

S. BORIE présente le plan Garonne

L'État lance un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des collectivités territoriales, associations loi 1901, universités, établissements publics de l'État et autres organismes ciblés par le programme opérationnel FEDER Midi-Pyrénées Garonne 2014-2020.

Il s'agit, dans le cadre de la gestion déléguée du programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 Midi-Pyrénées et Garonne pour l'axe XI Objectif spécifique 23 "Remettre la Garonne au cœur des préoccupations d'aménagement et de développement local, et préserver et

restaurer les milieux et espèces aquatiques", de mettre en œuvre des actions permettant de faciliter l'appropriation de l'entité Garonne (identité culturelle, paysagère, biodiversité) et sa prise en compte, à tous les niveaux et auprès de tous les publics.

Le présent appel à manifestation d'intérêt est la première étape du processus de sélection d'opérations au titre de l'axe interrégional du programme opérationnel pour la période 2018-2020.

Il a vocation à sélectionner les stratégies qui, dans l'objectif de remettre la Garonne au cœur des préoccupations d'aménagement et de développement local, et préserver, restaurer les milieux et espèces aquatiques. Il sera possible de présenter une candidature au prochain appel à projets pluriannuel.

Les éléments du portrait identitaire du Val de Garonne, à travers une enquête auprès des habitants de l'agglomération et d'ateliers de réflexion, confirment l'importance majeure du fleuve le considérant comme un élément structurant de notre identité, le seul « grand paysage » et un espace remarquable de nature.

La Garonne est citée comme :

- 1ère réponse à la question des conditions « sine qua non » du territoire.
- 1ère réponse à la question « paysage de cœur » évoquant spontanément le territoire
- 1ère réponse à la question du paysage le plus emblématique à utiliser pour représenter le territoire
- Une des composantes déterminantes de la « qualité de vie », et même « douceur de vivre », et parmi les marqueurs les plus partagés.

Les habitants pointent également le manque de valorisation de cet espace et leur envie de pouvoir se réapproprier ce fleuve.

- **L'appropriation de la Filhole** par les Marmandais témoigne de l'intérêt qu'ils portent à ce site. De nombreux aménagements y ont été réalisés (espaces ludiques, sportifs, sentiers...). Une baignade y est organisée depuis 2011.
- Les éléments du **portrait identitaire du Val de Garonne**, à travers une enquête auprès des habitants de l'agglomération et d'ateliers de réflexion, confirment l'importance majeure du fleuve le considérant comme **un élément structurant de notre identité, le seul « grand paysage » et un espace remarquable de nature.**

La volonté de satisfaire les habitants, la qualité paysagère et environnementale des bords de Garonne offrent la possibilité **de réaliser un projet plus global à l'échelle du territoire touristique et de candidater au « PLAN GARONNE ».**

L'Agglomération du Val de Garonne axe son développement touristique sur une thématique majeure qui est celle de l'itinérance (cycliste, fluviale, pédestre). S'appuyant sur le triptyque Garonne/Vallée/Canal de Garonne, le territoire est en capacité de valoriser un patrimoine qu'il soit bâti, humain et naturel et de le mettre au service d'une offre touristique globale s'intégrant parfaitement dans les démarches départementales et régionales.

L'Office de tourisme du Val de Garonne est chargé de la mise en place de cette stratégie collective qui s'articule autour de la notion de destination Garonne. Le projet porté par la ville de Marmande s'intègre parfaitement dans le dispositif et pourra y apporter une valeur ajoutée tant en matière d'hébergement, d'activités de découverte et d'itinérance que de valorisation écologique de Garonne.

Le projet de la Ville consiste à préserver et valoriser le fleuve tout en favorisant les connexions et itinérances, dans le cadre de la politique de développement /touristique / durable portée par la commune et par Val de Garonne Agglomération.

Une ambition : dynamiser le potentiel développement touristique de Marmande :

1. Préserver et valoriser le fleuve
2. Favoriser connexions et itinérances
3. Une gouvernance innovante

LE PROJET DE MARMANDE – EN SYNTHÈSE		
OBJECTIFS STRATEGIQUES	ACTIONS	Echéancier
1. Préserver et Valoriser le fleuve	1. Restauration de berges : ripisylves et des espaces à haute valeur piscicole	➤ AMO 2019 ➤ Travaux 2019-2020
	2. Accueillir une ferme urbaine et mettre en place de l'éco-pâturage	➤ 2019 – 2020 ➤ 2018 – 2020
	3. Amélioration des équipements de médiation de la Filhole : circuits de découverte patrimoniale et nature	➤ AMO et acquisition 2019 ➤ Travaux 2020 -2021
	4. Création d'un espace nature (coté Coussan)	
2. Favoriser connexions et itinérances	1. Schéma de circulation fluviale : Aménager la cale	➤ AMO et travaux 2019 – 2020 ➤ Travaux 2018 - 2020
	2. Schéma de circulations douces. Relier aux bandes cyclables, à la voie verte, au canal	

Le pilotage du projet sera donc assuré par un comité associant **les principaux partenaires du projet, institutionnels ou associatifs et le Collectif de la Filhole** qui rassemble :

- Des membres du Conseil des Sages ;
- Des membres du Conseil des Jeunes ;
- Des utilisateurs réguliers de la Filhole et des personnes reconnues pour leurs compétences dans les domaines susceptibles d'être développés sur cette aire (ornithologie, service espaces verts, animateurs enfance).

Il sera assisté d'un comité technique représentant leurs différents services ou direction : technique, Vie Citoyenne et suivi projet, marketing territorial, développement.

Les représentants des associations organisant de grandes manifestations annuelles seront également associés.

- Date de **dépôt des candidatures** – le 9 avril 2018 : une note d'intention.
- Puis un **appel à projets** général sera publié à l'automne 2018 :
 - Taux de financement FEDER : 50%
 - Seuils d'intervention : mini 50 000 €, max 300 000 €
 - Dépenses éligibles :
 - Investissements : achats d'équipements, acquisitions foncières et travaux
 - Prestations externes : conseil, études, maîtrise d'œuvre, animation
 - Dépenses de personnel : frais de personnel directement lié à la mise en œuvre de l'opération, frais des stagiaires.

M. Le Maire remercie S. BORIE pour cette présentation. Il souligne l'importance de ce dossier pour l'attraction touristique.

J. HOCQUELET pense qu'il s'agit d'un projet ambitieux. Il souhaite savoir qui va piloter tout cela.

M. Le Maire précise que le projet est au stade de la réflexion générale. Il précise qu'il y a des biefs à la Réole et à Jusix, un à Coussan où il existait de la navigation fluviale. Ce serait bien pour lui de retrouver tout cela.

Il souhaite que l'on se réapproprie notre histoire, tout remettre en navigation fluviale limitée avec Villeton, Lagrùère, Le Mas d'Agenais. Il faut cartographier la Garonne, mettre un minimum de navigabilité. Il nous faut pouvoir relier la Filhole.

La question comment assurer ces navettes, il faut voir avec tous les acteurs tournant autour de la Garonne (par exemple Les Sauveteurs de Couthures).

M.CERUTI souligne que la Garonne appartient au monde, qu'il y a du potentiel.

Selon lui, cela ne se limite pas à un groupe de citoyens, de collectifs. Il rappelle que beaucoup de gens ont écrit sur la Garonne. Il faut à son avis travailler avec tout le monde.

L. VALAY évoque les Radofolies, évènement qui avait lieu fin août. On descendait la Garonne de la Cale à la Réole. Il s'agissait d'un évènement culturel fort, un exemple anecdotique qui peut fédérer dans un évènement festif.

M. Le Maire souligne l'importance de se rapprocher de nos voisins DE Tonneins et la Réole.

P. LABARDIN pense que le camping est un élément qui manque sur le Marmandais. Il s'agit d'une évolution importante à réaliser.

M. Le Maire ne voit pas d'autres lieux que la Filhole. Il faut trouver des financements.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

M. Le Maire remercie à nouveau A. MARCHI et S. BORIE pour leur présentation et la structuration de ce dossier.

Dossier n° 2 - Présentation du bilan d'activités de la Cité de la Formation de Marmande

Madame la Présidente de la Cité de la Formation de Marmande présente le dossier conjointement avec le directeur Laurent Combes.

C'est la première fois que le bilan d'activité de la Cité de la Formation est présenté.

L'ancienne manufacture des Tabacs de Marmande, entièrement rénovée de 2007 à 2011, est devenue la Cité de la Formation.

Elle héberge divers organismes :

- le Centre de Formation d'Apprentis de Marmande (créé en 1973)
- **L'ADES** (Association pour le Développement Economique et Social), centre de formation dans le domaine sanitaire et social,
- **I'FSI** (Institut de Formation en Soins Infirmiers) et ses jeunes étudiants infirmiers et aide soignants,
- **VGAS** (Val de Garonne Arts School), centre de formation dédié à la formation des métiers de l'image et du numérique.

Le site immobilier et le CFA de Marmande sont gérés depuis janvier 2010 par un EPA (Etablissement Public Administratif) doté d'un Conseil d'Administration composé d'élus de la Ville de Marmande.

Doté d'un internat (80 lits) et d'un restaurant-self, le site se situe à 10 mn à pied de la gare de Marmande. Un parking en immédiate proximité, permet un stationnement aisé.

L'EPA est administré par un Conseil d'Administration et son Président.

Il est dirigé par un Directeur Général.

Le Conseil d'Administration, organisme gestionnaire du CFA, est composé de :

- 6 représentants de la Ville de Marmande, membres du conseil Municipal, (la présidente : L.ANGELY, le vice-président : P.LABARDIN, M. Le Maire, J. JACQUET, M.CALZAVARA, F.FIGUES)
- 1 représentant de l'Etat (rôle consultatif).

Le Conseil d'Administration statue sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la régie, il vote le budget,

Il examine les grandes orientations de l'établissement. Ces éléments sont présentés par le Directeur et les personnes, qui, de par leurs compétences, peuvent être consultées pour répondre à toutes questions. Le Conseil d'administration décide de la création des postes.

L'organigramme du personnel (formateurs, agents techniques, restauration, vacataires) avec les activités se structure autour de 7 pôles :

- Service Informatique
- Service Financier / RH
- Service information / orientation
- Service Apprentissage
- Service Formation continue
- Service Sécurité / Animation / Vie scolaire
- Service Restauration

Chaque pôle est doté d'un responsable. L'Etablissement s'appuie sur les compétences en interne.

La quasi-totalité des produits de formation sont des diplômes, des titres homologués et des titres professionnels inscrits au **R.N.C.P** Répertoire National des Certifications Professionnelles. Des actions de formation qualifiantes et diplômantes sous la tutelle de quatre Ministères Certificateurs sont réalisées.

Dans les Formations en apprentissage, on retrouve :

Les métiers du commerce : CAP Vente
BacPro Commerce
BTS Management des Unités commerciales

Les métiers de la Gestion et de l'administration
BacPro Administration Gestion
BTS Assistant de Gestion PME-PMI

La filière professionnelle de l'esthétique canine
Le Certificat Technique des Métiers Toiletteurs Canins et Félines

Formations au titre du Programme Régional de Formation (marchés publics de la Région Nouvelle Aquitaine)

Titre Professionnel de Vendeur Conseil en Magasin
Titre Professionnel d'Employé de Commerce en Magasin
BP JEPS Activités de la Forme
CTM Toiletteurs Canins et Félines
Titre Professionnel Cuisinier/Serveur

La VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience)
Employé (e) Commercial en Magasin
Vendeur (se) Conseil en Magasin
Responsable de Rayon
Manager de l'Univers Marchand

Par ailleurs, l'établissement élabore des actions de formation à partir d'un cahier des charges, à la demande de collectivités, d'entreprises, de partenaires.

Par exemple : formation « perfectionnement vente » des gérants d'agences postales (VGA), formation accompagnement des seniors à l'usage des outils numériques (VGA, Région, Département), Formation prévention des risques psycho-sociaux (mairie Marmande).

Concernant, le centre d'apprentis de Marmande, les missions dévolues au CFA sont formalisées dans une convention signée avec la Région Nouvelle Aquitaine :

- Dispenser au jeunes titulaires d'un contrat d'apprentissage une formation générale associée à une formation « technologique et pratique » qui complète celle reçue en entreprise.
- Accompagner les candidats à l'apprentissage à la recherche d'un employeur.
- Sécuriser le parcours de formation des apprentis.
- Favoriser la mixité, développer la citoyenneté, l'accès à l'art et à la culture.

- Préparer à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

L'organisation interne du CFA a pour objectif la mise en œuvre d'une pédagogie de l'alternance innovante favorisant une meilleure articulation entre la formation en centre et celle en entreprise, avec:

- des formateurs, pour certains anciens professionnels, qui travaillent en lien avec les maîtres d'apprentissage en entreprise.
- des locaux rénovés, fonctionnels et accessibles.
- des outils adaptés (plateaux techniques, vidéo projecteurs,...)
- des dispositifs et des approches pédagogiques propres à l'alternance (espace de formation personnalisé, individualisation,...).

Mais également des actions relevant de l'ouverture à la citoyenneté : prévention des addictions, prévention du risque routier, des discriminations, interventions du planning familial.

Le taux global de réussite aux examens est de 86 % soit 3 points de plus que l'an dernier. Concernant le BP JEPS 100 % des jeunes trouvent un emploi.

Le mécanisme de financement de l'EPA et du CFA sont au nombre de 2 subventions :

- 1) La mairie de Marmande
- 2) La Région Nouvelle Aquitaine

La subvention de la Région finance l'apprentissage et les THR (Transport, Hébergement, Restauration)

La Région finance les actions relevant de la Formation continue dans le cadre des marchés publics (Programme Régional de Formation).

La subvention de la mairie est directement attribuée à l'EPA qui affecte directement au CFA la subvention nécessaire à son fonctionnement. Le solde est affecté au financement du complexe et au remboursement de l'emprunt.

Madame la Présidente explique que la subvention versée par la mairie de Marmande a diminué de moitié de 2011 à 2017, passant en 6 ans de 674 000 € à 300 000 €.

La subvention Région versée au CFA se maintient. Elle était de 660 000 € en 2011 et à 572 860 € en 2017.

De nombreuses TPE et PME du Lot et Garonne et du Sud Gironde, sont engagées depuis de longues années dans l'apprentissage. De grandes enseignes nous accordent leur confiance.

L.COMBES revient sur la prochaine réforme de l'apprentissage qui va apporter d'importants changements à savoir :

- La gouvernance de l'apprentissage sera transférée des Régions aux branches professionnelles.
- Les niveaux de financement des parcours de formation des apprentis seront propres à chaque branche professionnelle en fonction de sa priorité de recrutement.
- De part sa typologie, notre CFA risque d'être fortement impacté par ces changements.

Malgré ces nouvelles alarmantes, madame la Présidente souligne qu'il y a de beaux projets d'investissements pour 2018 :

Le renouvellement du parc informatique du CFA 3^{ème} tranche la rénovation de l'atelier multimédia (créé en 2002)

Montant global :	23 845 € HT
Auto financement :	11 922 € HT
Demande de subvention Région :	11 922 € 50% du montant HT

Madame la Présidente, L. ANGELY insiste bien sur la réforme, elle remercie et félicite l'équipe administrative et technique mais aussi tous les formateurs pour les résultats obtenus aux examens.

M. Le Maire souligne toute l'importance de cette présentation. Cette réforme qui s'annonce enlève toute visibilité. Il précise que la collectivité sera amenée à se pencher plus régulièrement sur l'adaptation du CFA.

Il ajoute que nous sommes sur un système cohérent sur l'ensemble de notre système de formation. Il faut trouver une meilleure articulation pour la salle de sports.

Il s'interroge comment faire si la branche ne correspond pas aux besoins de nos entreprises locales.

L.COMBES explique qu'il est possible de répondre aux besoins des entreprises sans passer par l'apprentissage, en passant par la formation d'adultes. Il est possible de trouver une articulation.

M. Le Maire s'inquiète il ne faudrait pas selon lui que les fiches actions de la GPEC soient contrariées par cette réforme de l'apprentissage.

Madame la Présidente L. ANGELY souligne que les entreprises qui ont besoin de formation spécifique prennent contact avec L. COMBES.

S. BORDERIE demande des précisions sur l'origine géographique de ces jeunes en apprentissage, viennent-ils du Marmandais.

L.COMBE donne quelques chiffres. 30% des jeunes sont originaires de Marmande même, au niveau de l'agglomération hors Marmande ils représentent environ 21%, 41 % du Lot et Garonne et 23 % de la Région.

M.SPECOGNA s'interroge sur la formation des adultes de plus de 30 ans, le CFA va -t-il répondre à ce besoin ou envisage-t-il de le faire ?

L.COMBES explique que le CFA se positionne sur les appels d'offres de la Région. Un adulte demandeur d'emploi doit rencontrer son conseiller qui va l'aider à réaliser son projet professionnel. Si les formations sont présentes sur le territoire, le conseiller va orienter la personne vers le CFA et si la formation n'est pas sur Marmande la personne va devoir être mobile.

L.GAY demande qui fait le choix des apprentissages. L.COMBES explique que la Région gère la carte des apprentissages. Le CFA doit déposer un dossier pour obtenir les formations. Il démontre les besoins du territoire, et la région décide. La Région a la main mise.

L.VALAY remercie la présidente et le directeur pour la présentation de ce rapport d'activités, très pertinent. Elle s'interroge sera-t-il possible d'avoir des partenariats entre le CFA de complémentarité où la partie tertiaire est assurée et un CFA avec une identité technique.

Le challenge lui semble complexe au niveau des financements car les branches professionnelles vont réfléchir en matière de leurs besoins.

L.COMBES explique que ce n'est pas évident en termes de pénibilité, mobilité plus de souplesse au niveau de la formation adultes.

La formation continue est plus facile à mettre en œuvre que les apprentissages.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré prend acte du rapport d'activités 2017 de la Cité de la Formation de Marmande.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 3 - Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Club Anim'

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°4 Attribution de subventions aux associations sportives, vie citoyenne, sociales et diverses pour l'année 2018

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 5 Octroi protection fonctionnelle à trois agents communaux

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 6 Octroi protection fonctionnelle à deux policiers municipaux

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°7 - Adhésion de la commune de Marmande au groupement de commande pour la restauration des scolaires, des accueils de loisirs sans hébergement et des établissements d'accueil des jeunes enfants »

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°8 - Rétrocession de concession – Cimetière de Patras, concession M. et Mme MANEYROL Michel et Eva née ROBINEAU

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°9 Attribution de subvention à l'association ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES pour l'année 2018

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

M.CERUTI souhaite faire une proposition concernant les compteurs Linky. Il faut selon lui laisser la liberté de choix à chacun il a entendu des remarques telles Que le maire de Marmande était contre et 3 jours après les compteurs Linky étaient installés.

M. Le Maire explique que sa position a légèrement évolué. Selon lui ce qui importe c'est les données individuelles. Il n'est pas de ceux qui pensent que les ondes sont un problème. Lorsque est arrivée la demande des compteurs Linky sur les bâtiments communaux, il s'agit de données publiques c'est pour cela qu'il ne s'y est donc pas opposé sur le plan administratif. Mais il ne veut pas de compteur Linky chez lui.

M.CERUTI remercie également la dernière décision du concert du 2 mai.

M. Le Maire remercie M. CERUTI d'avoir été le catalyseur de cet évènement. Il tient à souligner qu'il a été en dehors de l'esprit partisan. C'est ainsi qu'il voit l'action à nos administrés.

Concernant les décisions, J. HOCQUELET demande des précisions pour la décision n°2018.094 « stratégies primitives » quelle est la durée de la convention. Il demande s'il est possible d'avoir un retour sur la plus-value de ce travail car depuis 2014 le montant des dépenses s'élève à 91 360 €. Il souhaite savoir ce que cela a apporté.

M. Le Maire précise que ce n'est pas que de la communication. Il explique que soit on embauche soit on se fait aider par des personnes qui ont l'expertise.

Il souligne que les collègues du bord politique de J. HOCQUELET font de même.

M. Le Maire précise qu'il demandera à Monsieur Renaud SUBRA de venir exposer au Conseil Municipal son travail.

Il souligne que s'ils ont réussi à présenter un dossier « Osez Marmande » c'est grâce à cette stratégie. C'est une vision globale, avec une expertise. Leurs prestations ont été revues à la baisse.

Il souligne à J. HOCQUELET qu'il ne l'a jamais entendu auparavant parler de la communication audiovisuelle qui était faite par quelqu'un de très proche.

Il ajoute qu'ils avaient besoin de cette intervention qui leur a permis de sortir un projet intégré. Il précise que si la collectivité a réussi à avoir des dossiers bien montés qui ont plu à l'extérieur c'est grâce à ces interventions.

J. HOCQUELET précise que c'est une certaine somme qui est engagée et que cela revient régulièrement, ne faut-il pas par conséquent structurer différemment. Il considère que vu le montant il est normal de voir si le besoin n'est pas pérenne, voir si les services eux-mêmes ne peuvent pas répondre.

Il ajoute qu'il pense qu'il est normal de poser des questions sans que M. Le Maire engage son passé.

M. Le Maire souligne qu'il s'agit de 100 000 € sur 4 ans soit 25 000 € /an. Il défie J. HOCQUELET de lui trouver un poste avec cette expertise là et à ce prix.

Il conclut qu'une présentation sera opportune pour effacer certaines idées mal placées.

Il est très heureux des conséquences de cette intervention.

Décisions :

- ◆ Décision n° 2018.090 – 05.04.2018 - Contrat de cession avec l'Orchestre des Symphonistes d'Aquitaine
- ◆ Décision n° 2018.091- 09.04.2018 -Mise à disposition à titre gracieux du petit Comoedia
- ◆ Décision n° 2018.092 – 09.04.2018 -Marmande en Fête – El Gato Negro
- ◆ Décision n° 2018.093 – 11.04.2018 - CONTRAT DE MAINTENANCE DE FOURNITURE ET DE VERIFICATION DE MATERIELS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ANNEE 2018 avec la société CHUBB FRANCE - SICLI
- ◆ Décision n° 2018.094 – 17.04.2018 - Signature de convention de prestations de services entre la commune de Marmande et la société « les Stratégies Primitives »
- ◆ Décision n° 2018.095 – 17.04.2018 - Présentation théâtrale au Musée Marzelles dans le cadre de la Nuit Européenne des Musées
- ◆ Décision n° 2018.096 – 17.04.2018 - Performance de l'artiste BLOUET au musée Marzelles
- ◆ Décision n° 2018.097 – 17.04.2018 - Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des locaux du tribunal de Marmande en vue de l'installation du conservatoire de musique Marché n°17.05 – Avenant n° 1
- ◆ Décision n° 2018.098 – 19.04.2018 - CONTRAT DE MISSIONS D'ETUDES TECHNIQUES ET D'INGENIERIE POUR LA MISE EN PLACE DE LA CLIMATISATION DU SERVICE VIE CITOYENNE ET SALLE DES MARIAGES
- ◆ Décision n° 2018.099 – 19.04.2018 - CONTRAT DE MISSIONS D'ETUDES TECHNIQUES ET D'INGENIERIEPOUR LA MISE EN PLACE DE LA CLIMATISATION DU HALL D'ACCUEIL SERVICE DES ARCHIVES
- ◆ Décision n° 2018.100 – 23.04.2018 - Fête National du 14 Juillet - MGMS
- ◆ Décision n° 2018.101 – 23.04.2018 - Fête National du 14 Juillet – BREZAC ARTIFICES
- ◆ Décision n° 2018.102 – 23.04.2018 - Spectacle Nourrir l'Humanité c'est un Métier
- ◆ Tarifs préférentiels représentation du Mardi 15 mai 2018 à 20h30 au Théâtre Comœdia et Tarifs représentation décentralisée du mercredi 16 mai 2018 à 18h30 (Lieu à déterminer)
- ◆ Décision n° 2018.103 – 23.04.2018 - La direction diocésaine de l'enseignement catholique, Renc' Art Mardi 12 juin 2018
- ◆ Décision n° 2018.104 – 25.04.2018 - Loisirmatic - Marmande en Fête
- ◆ Décision n° 2018.105 - Souscription des contrats d'assurance pour les besoins de la commune Marché 2014.01 lot n° 1 Avenant n°3
- ◆ Décision n° 2018.106 – 27.04.2018 - Défense des intérêts de la Commune dans le cadre de la DUP Ilot des Religieuses
- ◆ Décision n° 2018.107 – 27.04.2018 - Signature de conventions de partenariat Organisation Concert solidaire du 2 mai 2018

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 15.

Le Secrétaire de séance,
P.COUZINEAU



Le Maire de Marmande,
Daniel BENQUET

